

**TOUT
DOSSIER
INCOMPLET
SERA
REFUSÉ**

(Tous les documents doivent impérativement être fournis au format papier)

Les personnes (majeures ou mineures) nées dans l'une des communes engagées dans la dématérialisation des documents d'état civil (liste sur <https://ants.gouv.fr>), sont dispensées de produire l'acte de naissance

Personnes majeures

Présence **OBLIGATOIRE** au dépôt et au retrait

1^{ère} demande et renouvellement

- **Pré-demande** (au format papier obligatoirement)
- **Ancienne Carte Nationale d'Identité** en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans pour un renouvellement (original(e) + photocopie)
- **Acte de naissance original** sauf
 - ✚ si vous produisez un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
 - ✚ si votre Mairie de naissance est dématérialisée (<https://ants.gouv.fr>)
- **En cas de perte ou de vol** :
 - ✚ déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol
 - ✚ Produire un document officiel avec photo (carte vitale, permis de conduire...)
 - ✚ **Timbre fiscal de 25 €** (à acheter en bureau de tabac, ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- **1 photo d'identité** couleur, récente (moins de 6 mois)
- **Justificatif de domicile de moins d'un an** (original + photocopie) à vos noms (ou au nom marital) et prénoms
- **Pour les personnes hébergées** :
 - ✚ attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant
 - ✚ justificatif de domicile de moins d'un an à ses noms et prénom
 - ✚ pièce d'identité de l'hébergeant (photocopie)

CAS PARTICULIERS

- **Inscription du nom marital sur la CNI** : acte de naissance ou acte de mariage original de moins de 3 mois SAUF si votre Mairie de naissance est dématérialisée (<https://ants.gouv.fr>)
- **Pour les personnes divorcées** :
 - ✚ décision de justice mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint
 - ou
 - ✚ autorisation de l'ex-conjoint de porter son nom + sa pièce d'identité (photocopie)
- **Pour les personnes veuves** : acte de décès du conjoint
- **Pour les majeurs protégés** :
 - ✚ jugement de curatelle ou de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre)
 - ✚ pièce d'identité du représentant légal (originale + photocopie)
- **1^{ère} demande suite à l'acquisition de la nationalité Française** :
 - ✚ certificat de nationalité Française ou décret de naturalisation
 - ✚ acte de naissance délivré par le Service Central d'État Civil de moins de 3 mois
 - ✚ pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photographie)

Personnes mineurs

Présence **OBLIGATOIRE** au dépôt et au retrait (facultative -12ans)

1^{ère} demande et renouvellement

- **Pré-demande** (au format papier obligatoirement)
- **Ancienne Carte Nationale d'Identité** en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans pour un renouvellement (original(e) + photocopie)
- **Acte de naissance original** sauf
 - ✚ si vous produisez un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
 - ✚ si votre Mairie est dématérialisée (<https://ants.gouv.fr>)
- **En cas de perte ou de vol** :
 - ✚ déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol
 - ✚ Produire un document officiel avec photo (carte vitale, permis de conduire...)
 - ✚ **Timbre fiscal de 25 €** (à acheter en bureau de tabac, ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- **1 photo d'identité** couleur, récente (moins de 6 mois)
- **Justificatif de domicile de moins d'un an** (original + photocopie) aux noms et prénoms des 2 représentants légaux
- **Pièce d'identité du représentant légal** présent (originale + photocopie)

CAS PARTICULIERS

- **Si les parents sont divorcés** :
 - ✚ décision de justice (jugement ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale (originale + photocopie) sans décision de justice
 - ✚ autorisation de l'autre parent
 - ✚ pièce d'identité de l'autre parent (photocopie)
- **En cas de résidence alternée** :
 - ✚ décision de justice ou convention conclue entre les deux parents (originale + photocopie)
 - ✚ justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'autre parent (photocopie)
 - ✚ pièce d'identité de l'autre parent (photocopie)
- **Dans le cas d'exercice de l'autorité parentale par un tiers** :
 - ✚ jugement de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre)
 - ✚ pièce d'identité du tuteur (originale + photocopie)
- **Pour ajouter un nom d'usage** :
 - ✚ un acte d'état civil ou titre sécurisé faisant apparaître la double filiation (original + photocopie)
 - ✚ une attestation donnant accord signée des 2 parents
 - ✚ pièces d'identité des 2 parents (originales + photocopies)
- **1^{ère} demande de titre Français pour un mineur né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger** : les mêmes justificatifs que ceux demandés aux personnes majeurs (voir ci- contre)